

**Projet de réaménagement des terrains de sport du Croset – Demande de crédit d'étude**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREAMBULE**

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de Fr. 69'500.-- destiné à l'étude du réaménagement des terrains de sport du Croset.

Depuis de nombreuses années le Football-club Ecublens rencontre des difficultés pour planifier les entraînements et les matchs de ses nombreuses équipes et ce, plus particulièrement en cas de mauvais temps. Ce club formateur, qui vient de fêter ses 75 ans d'existence, se porte bien et joue un rôle important dans notre commune, en particulier par son engagement vis-à-vis de la jeunesse. Il compte deux équipes de seniors et vétérans, deux équipes d'actifs, quatorze équipes de juniors et une école de football, ce qui représente environ 350 joueurs. Outre l'utilisation des infrastructures pour les très indispensables entraînements, ce sont au total plus de 250 matchs qui se déroulent par saison sur les terrains de sport du Croset.

**2. PROBLEMATIQUE**

Nos terrains de football, dont les premiers aménagements remontent à 1973, sont dans un état vétuste et nécessitent un assainissement dans les plus brefs délais. Un terrain de football en gazon naturel ne peut supporter plus de 15 heures d'occupation par semaine. Au-delà de ce chiffre, il n'arrive plus à se régénérer malgré tous les soins que nos jardiniers peuvent lui prodiguer. L'utilisation actuelle en pleine saison de football atteint les 30 heures hebdomadaires sur chaque terrain.

L'accès actuel aux installations n'est pas idéal pour les véhicules motorisés. La zone consacrée au terrain d'entraînement C est régulièrement utilisée dans le cadre de différentes manifestations se déroulant sur les terrains et le stade du Croset (cross scolaire, joutes sportives, tournois de football, courses et "duathlon" de la société "Destiny", fêtes de diverses sociétés, etc.). Sa surface doit être améliorée afin de pouvoir s'y entraîner tout en garantissant l'accueil des infrastructures nécessaires aux manifestations citées plus haut.

Les éléments qui précèdent ont conduit la Municipalité à étudier la possibilité d'installer un terrain synthétique au stade du Croset, en principe sur l'actuel emplacement du terrain A et à revoir la problématique de l'accès des véhicules et de la surface du terrain C (voir plan annexé).

### 3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le crédit d'étude demandé couvre les phases suivantes:

- Etude du projet: avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation, dossier de mise à l'enquête
- Appels d'offres: appels d'offres d'entreprises, comparaison et évaluation des offres, devis estimatif.

La phase 2 des honoraires comprenant la réalisation sera intégrée à la demande de crédit de construction pour les travaux.

### 4. EVOLUTION DU GAZON SYNTHETIQUE

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu il y a près de quarante ans.

A partir de 1980, les terrains synthétiques dits de 2<sup>ème</sup> génération se sont transformés avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres. La technique a notablement évolué depuis lors avec l'apparition des pelouses dites de 3<sup>ème</sup> génération. Constitué de fibres en polyéthylène, ce gazon est relié à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du "tapis" afin de le lester, puis une certaine quantité de granulats en caoutchouc remplit le gazon. Plusieurs réalisations récentes de ce type sont visibles dans des communes de la région (Lausanne, Pully, Lutry, Prilly).

Il est important de noter que l'évolution des gazons synthétiques est telle que les instances supérieures du football (UEFA et FIFA) acceptent maintenant ce type de pelouses pour le déroulement de compétitions de haut niveau.

Du point de vue environnemental, ces nouveaux produits respectent les normes en vigueur pour leur fabrication. Le granulat déposé dans le gazon est en outre facilement récupérable et utilisable pour une durée de vie estimée à 15 ans environ. Sur les terrains ainsi équipés, les joueurs ainsi que les élèves peuvent s'entraîner et jouer quelles que soient les conditions météorologiques. Ils ont également démontré leur fiabilité et leur durabilité et sont plus économiques à l'entretien (deux brossages par année sur tout le terrain et une fois par mois sur les points de penalty et devant les buts).

Enfin, une étude sur les risques de blessures de la pratique du football sur les pelouses synthétiques a été mandatée par l'UEFA. Sur une base d'utilisation de 1'000 heures, il ressort que dans pratiquement tous les cas, le nombre de blessures survenues sur le synthétique est inférieur de 50 % par rapport au gazon naturel. Par contre, pour des blessures de fatigue et "musculo-tendineuse", les résultats sont presque identiques.

## 5. MONTANTS DES HONORAIRES

Le montant des honoraires qui a fait l'objet d'un appel d'offres au près de trois bureaux d'ingénieurs, se décompose comme suit:

- Relevés géométriques;
- sondages dans le terrain;
- avant-projet;
- projet de l'ouvrage;
- dossier de mise à l'enquête du réaménagement de l'accès véhicules;
- appel d'offres d'entreprises;
- comparaison des offres.

Le crédit d'étude demandé pour couvrir les frais liés à cette étude se monte au total à Fr. 69'500.-- TTC, montant comprenant également les frais liés à la mise à l'enquête.

Ce crédit d'étude de **Fr. 69'500.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il fera partie intégrante du montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

## 6. SUBSIDE CANTONAL

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Commission cantonale du Fonds du sport.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

1. vu le préavis municipal N°6/2009;
2. ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
3. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement des terrains de sport du Croset;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 69'500.--** (soixante-neuf mille cinq cents francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 170.5010.134 "Croset - réaménagement des terrains de sport - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 avril 2009.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            Ph. Poget

**Annexe:** 1 plan du terrain de foot synthétique

### Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc:            M. Christian Maeder, section des travaux
- Par la commission des finances:    M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 3 avril 2009  
MM/rc